



Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation

**Collecte numérique des traces
de l'Internement et de la Déportation**

**Annexe 1 – Convention l'équipe
en charge de la numérisation (en 2 exemplaires)**

Entre

L'association des **Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation**, ayant son siège au 31 boulevard Saint-Germain, 75005 PARIS, représentée par son président, M. Serge Chupin, ci-après dénommée **AFMD**.

d'une part,

et

Madame, Monsieur

(nom et prénom de l'équipier 1, référent de l'équipe)

Adresse complète :

.....

Téléphone :

Courriel : @

ainsi que

Madame, Monsieur

(nom et prénom de l'équipier)

Adresse complète :

.....

Téléphone :

Courriel : @

d'autre part.

Après avoir rappelé que :

L'AFMD a décidé de réaliser une collecte numérique des traces de l'Internement et de la Déportation. Cette collecte vise à numériser les traces de toute nature conservées par des particuliers, à savoir tous documents et objets originaux en relation avec l'histoire et la mémoire de l'Internement et de la Déportation. La collection comprendra plusieurs milliers de numérisations concernant l'Internement et la Déportation durant la période 1940-1945.

L'entreprise a pour but d'assurer la pérennité et l'enrichissement de la Mémoire de l'Internement et de la Déportation en constituant une collection numérique destinée aux chercheurs et au grand public.

Madame, Monsieur (équipier 1),
demeurant à
et

Madame, Monsieur (équipier 2),
demeurant à

ont demandé à participer à cette œuvre en qualité de membre de l'équipe chargée de numériser les traces conservées par des particuliers. L'AFMD les a informés des conditions de réalisation de la collecte numérique.

Il a été décidé :

Pleinement informés, Madame, Monsieur
(équipier 1) et Madame, Monsieur (équipier 2)
confieront irrévocablement à l'AFMD les numérisations telles que réalisées.

Une convention sera établie et signée en deux exemplaires par chaque équipier à l'occasion de chaque collecte numérique auprès d'un particulier détenteur de traces.

L'AFMD a établi une accréditation qui devra être produite par l'équipe lors de chaque collecte numérique. Elle précise qu'elle laisse aux membres de l'équipe toute latitude pour procéder à d'autres collectes numériques dans d'autres circonstances, le but commun des parties étant avant tout d'enrichir le mémoire de l'Internement et de la Déportation.

Fait à Paris, le

Madame, Monsieur,

.....

(équipier)

**Le Président
des Amis de la Fondation
pour la Mémoire de la Déportation**

Signature :

Madame, Monsieur,

.....

(équipier)

Signature :

Serge CHUPIN

Chaque membre de l'équipe signe deux exemplaires originaux de la convention. Les exemplaires signés sont adressés au siège national des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD). Un exemplaire signé par l'AFMD sera retourné à chaque membre de l'équipe.



Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation

**Collecte numérique des traces
de l'Internement et de la Déportation**

**Annexe 1 – Accréditation de l'équipe
en charge de la collecte numérique**

A compléter et à adresser par l'équipe au siège national des Amis de la FMD (AFMD) pour signature

L'association des **Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation**, ayant son siège au 31 boulevard Saint-Germain, 75005 PARIS, représentée par son président, M. Serge Chupin

donne accréditation à :

Madame, Monsieur
(nom et prénom de l'équipier 1 référent de l'équipe)

Adresse complète :
.....

d'une part,

Madame, Monsieur
(nom et prénom de l'équipier 2)

Adresse complète :
.....

d'autre part.

pour la représenter dans le cadre de la collecte numérique des traces de l'Internement et de la Déportation qu'elle organise dans le respect de ses statuts et de la convention passée avec l'équipe.

A Paris, le

**Le Président
des Amis de la Fondation
pour la Mémoire de la Déportation**

Serge CHUPIN